

**MAIRIE DE RUFFEC****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****● SEANCE DU LUNDI 20 MARS 2023 ●**

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	20
Date de la convocation	16/03/2023
Date d'affichage de la convocation	16/03/2023

**PRESENTS :** M. Thierry BASTIER, , Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, M. Franck LOPEZ, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES

**POUVOIRS :** M. Éric MOULIGNIER en faveur de M. Jean-Pierre CHARDONNET, Mme Catherine BELLANGER en faveur de M. Franck LOPEZ, Mme Aurélie SARRAZIN en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER, M. François POHU en faveur de M. Jean-Paul FORT

**ABSENTS :** M. Jean-François JOBIT, M. Jean COITEUX, Mme Catherine DEROUSSEAU

Mme Catherine SENNAVOINE est désignée secrétaire de séance.

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU COMITE  
DE PILOTAGE D'ELABORATION DU PLAN GUIDE DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal de RUFFEC,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-21 et L2121-33,  
Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, et notamment ses articles 2 et 40,

Considérant qu'il y a lieu d'élire un conseiller municipal pour siéger au sein du comité de pilotage d'élaboration du Plan Guide de la Commune ;

Après lecture par M. le Maire de la liste des candidats ;

**DECIDE A LA MAJORITE**

**ARTICLE 1 :** Procède à l'élection d'un conseiller municipal pour siéger au sein du comité de pilotage d'élaboration du Plan Guide de la Commune.

**ARTICLE 2 :** Le dépouillement donne les résultats suivants : M. Jean-COITEUX 4 voix, M. Franck LOPEZ 16 voix. **M. Franck LOPEZ est élu.**

**ARTICLE 3 :** La présente délibération sera publiée sur le site Internet de la commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète.

Publiée sur le site Internet  
de la Commune le

**23 MARS 2023**

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Thierry BASTIER

